Notification préalable d'un aménagement commercial

26/0005 S – SARL SOCIETE COMMERCIALE DE TAHITI ITI

Le 16 mars 2026, l'Autorité polynésienne de la concurrence a reçu notification, conformément à l'article LP. 320-2 du code de la concurrence, d'un projet d'extension d'un aménagement commercial.

1° Nom de l'exploitant ou du futur exploitant :

SARL SOCIETE COMMERCIALE DE TAHITI ITI

2° Nature de l'opération

Extension d'un magasin de commerce de détail sous l'enseigne « Carrefour » situé à Taravao dans la commune Taiarapu-Ouest.

3° Localisation de l'aménagement commercial concerné

PK 60,5 côté montagne, terre Temahame à Taravao (Taiarapu-Ouest)

4° Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

L'Autorité polynésienne de la concurrence invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet d'aménagement commercial.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard le **25 mars 2026**. Elles peuvent être envoyées :

- par courrier électronique : procedure@autorite-concurrence.pf
- par courrier postal : Autorité polynésienne de la concurrence
Bureau de la procédure
BP 27
98713 Papeete
- par porteur : Autorité polynésienne de la concurrence
Bureau de la procédure
Bâtiment Taina – PK 9 côté montagne
Punaauia
- par Fax : 40.50.49.12

5° Résumé non confidentiel de l'opération fourni par les parties

L'Opération soumise au contrôle de l'Autorité polynésienne de la concurrence au titre des articles LP 320-1 et suivants du code de la concurrence consiste en un agrandissement de la surface de vente du magasin de commerce de détail sous enseigne CARREFOUR situé à TARAVAO et exploité par la SARL SOCIETE COMMERCIALE DE TAHITI ITI. L'actuelle surface de vente du magasin au sens de l'article LP 320-1-1 du code précité est de 2 870 m². L'agrandissement de cette surface serait de 1 033 m². La nouvelle surface de vente serait donc après l'opération envisagée de 3 903 m².

L'adresse géographique du magasin susmentionné est la suivante : PK 60.5 côté montagne, Terre TEMAHAME 98719 Taravao (Taiarapu – Ouest).

Les personnes adressant des observations à l'Autorité doivent obligatoirement préciser si elles contiennent des informations constituant des secrets d'affaires.